

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 270

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Acquisition des locaux sis 7 rue des Chapeliers à 13001 Marseille

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Service Acquisitions et Recherches - Direction des Études de la
Programmation et du Patrimoine
1.25.55**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa stratégie immobilière, le Département a décidé de reloger sur un site spécifique certains de ses services et structures relevant du domaine de la jeunesse et des sports, entités actuellement installées quai de la Joliette.

Une proposition de vente de locaux située en centre ville à proximité immédiate du métro et de l'Hôtel de Région a été retenue.

Le présent rapport a pour objet l'examen de cette acquisition.

PROPOSITIONS

Il s'agit de locaux en copropriété à usage de bureaux situés 7 rue des Chapeliers à Marseille 13001. Ils sont de plain-pied. Leur superficie est de 1190 m². Ils ont été entièrement réhabilités, ne sont pas cloisonnés et sont équipés de sanitaires.

Ils sont en très bon état et disposent de plusieurs issues. Ils peuvent accueillir du public.

De plus, 25 emplacements de stationnement dans le parking Sainte Barbe sont également compris dans l'offre de vente.

Le prix proposé s'élève à 1 244 561,50 € pour les bureaux et à 125 000 € pour les 25 parkings, soit une somme totale de 1 369 561,50 €. Les services de France Domaine consultés ont indiqué que ces prix n'appelaient aucune observation de leur part.

Il convient de noter que le Département devra également acquitter les honoraires de l'agence CBRE chargée de la commercialisation des biens qui s'élèvent à 49 304,21 € TTC.

Dans une hypothèse favorable, il est proposé d'approuver, l'acquisition des locaux sis 7 rue des Chapeliers à Marseille 13001 ainsi que des 25 places de stationnement dont les prix sont conformes aux estimations de France Domaine et d'autoriser la signature des actes correspondants.

INCIDENCES FINANCIERES

La dépense correspondante d'un montant de 1 244 561,50 € pour les locaux à usage de bureaux et de 125 000 € pour les parkings, les honoraires de l'agence CBRE chargée de commercialiser les locaux représentant 3% du montant total de l'acquisition + TVA, soit 49 304,21 € TTC et les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés sur les crédits figurant au chapitre 21, fonction 0202, article 21311, programme 10011, opération 100019, Autorisation de programme 2016-10011 DD, sous réserve des crédits et autorisations de programme votés au Budget Primitif 2017.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

